



Informations sur le renouvellement des assurances collectives 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 - Secteur public

À la suite du renouvellement du contrat d'assurance collective adopté par les syndicats lors du conseil fédéral du 24 au 28 novembre 2024, voici les modifications applicables à la tarification de 2024 à partir du 1^{er} janvier 2025. Seul le volet santé augmente cette année.

La hausse est notamment due en grande partie à l'introduction sur le marché depuis quelques années de plusieurs médicaments de spécialité, bien qu'ils permettent de guérir des conditions qui étaient jadis considérées comme incurables et qu'ils sont souvent plus efficaces que certains anciens traitements, ces médicaments sont également plus coûteux. Le Soliris est un bon exemple, ce médicament, qui traite certaines maladies en lien avec le système immunitaire et le système sanguin, peut coûter annuellement plus de 500 000 \$. Le Trikafta, qui traite la sclérose en plaques, coûte plus de 300 000 \$ annuellement. Finalement, l'arrivée du « cousin » du désormais célèbre Ozempic, le Wegovy, médicament anti-obésité pour non-diabétiques, est à lui seul responsable d'une hausse de 4,2 % du régime santé.

Toutes les autres protections restent au même tarif que l'année dernière (voir plus bas). Voici donc les résultats du renouvellement sur la tarification en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025. Les nouveaux documents « En un coup d'œil » sont disponibles sur les espaces clients de Beneva et contiennent les détails sur la nouvelle tarification.

Régime Santé 1, 2 et 3

Voici un tableau des augmentations en \$:

	Individuel	Monoparental	Familial
Santé 1	+ 4,64 \$	+ 5,58 \$	+ 10,20 \$
Santé 2	+ 5,21 \$	+ 6,46 \$	+ 11,61 \$
Santé 3	+ 5,47 \$	+ 6,78 \$	+ 12,14 \$

Autres garanties :

- Soins dentaires facultatifs
- Assurance salaire de longue durée
- Volet Assurance vie et MMA adhérent, vie retraitée et vie du conjoint(e), vie enfant à charge

L'expérience du groupe pour l'ensemble de ces protections a été stable, **aucune augmentation de la tarification** n'est nécessaire cette année.

Votre comité des assurances